

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2026

CONVOCATION : 2 octobre 2026

Présents : Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.

Absents : Yannick GOURIÉ, Jean-François LE BOUGUENNEC, Véronique FRUGNAC, Emmanuel LECHEVALIER, Audrey BOURDIN, Thierry GUERRIAU.

Procurations : Yannick COCHAUD, Laurent BAUDE, Christine TROCHU, Jérôme TREMORIN, Isabelle LIMOUX, Pierre-Yves SAGET.

112. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (Acte 4.2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 1°,

M. Jean-François LE BOUGUENNEC, adjointe aux Ressources Humaines informe l'assemblée :

L'article cité en visa autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois. Il est du ressort du Conseil Municipal de créer cet emploi dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- Entretien général des bâtiments pour la réalisation de tâches de maçonnerie, de peinture, d'électricité, de plomberie, de menuiserie ;
- Maintien en état de fonctionnement des serrures et de la quincaillerie ;
- Interventions de maintenance et de dépannage ;
- Nettoyage de certains locaux et de toitures ;
- Gestion et état des lieux des salles communales ;
- Pose de décorations et d'illuminations sur le mobilier urbain
- Participation à des événements municipaux par la mise en place de mobiliers en intérieur ou extérieur
- Propreté urbaine : vidage de poubelles

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 9 novembre 2026 jusqu'au 30 juillet 2027, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h (temps complet).

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 07/10/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CRÉÉR** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les tâches d'un agent polyvalent de maintenance des bâtiments suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, à compter du 9 novembre 2026 jusqu'au 30 juillet 2027.
- La rémunération sera fixée par référence à l'Indice Brut 388 – Indice Majoré 373, à laquelle pourra s'ajouter les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du BP 2026.

Pour extrait certifié conforme,

